

**Déclaration d'intention
relative à la coopération BENELUX en matière de traite des êtres humains**

Nous, soussignés,

Apprécions que le Benelux considère la lutte contre la traite des êtres humains comme une priorité dans les objectifs de coopération en matière de sécurité intérieure.

Constatons avec grande satisfaction que nos administrations et institutions collaborent depuis quelques années et ont déjà pris une série d'initiatives comme l'élaboration de la brochure d'information relative à la coopération Benelux en vue de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains.

Avons à ce jour pris acte des résultats de la journée de formation « L'accueil, l'assistance et la protection des victimes » du 29 septembre 2016 et de la journée de réflexion « La coordination et coopération Benelux en matière de traite des êtres humains » du 17 octobre 2016 organisées par le Secrétariat général Benelux avec la participation active des acteurs de terrain en vue du renforcement de la coordination et de la coopération multidisciplinaire et transfrontalière du Benelux pour une prise en charge optimale des victimes de la traite au sein du Benelux .

Réaffirmons le souhait de renforcer la coopération entre les différents acteurs concernés par la matière, plus précisément mais non exclusivement les centres spécialisés et leurs services d'assistance et d'accueil, les autorités judiciaires et services de police, les services de l'immigration, de l'Intégration, les inspections du travail ou sociales.

A cet égard, l'objectif que nous souhaitons promouvoir sera l'institution d'un groupe de travail *ad hoc*, subordonné au groupe de travail existant « Traite des êtres humains » composé de représentants des autorités mentionnées ci-dessus et des ministères concernés, en fonction de l'ordre de jour, auquel seront attribuées les tâches suivantes :

- échanger des bonnes pratiques de travail (par exemple échange sur le mécanisme d'orientation de chaque pays Benelux) ;
- organiser des formations communes à destination des acteurs de première lignée spécialisés ou non dans cette matière ;
- mettre en place de « contact points » afin de faciliter l'échange transfrontalier ;
- améliorer la coopération entre les Mécanismes nationaux d'orientation pour les victimes de la traite ;
- étudier l'utilité d'élaborer un instrument juridique Benelux afin d'approfondir la coopération et la coordination multidisciplinaires ;
- rédiger un projet de rapport intermédiaire pour le Comité des Ministres Benelux pour fin 2017.

Le groupe de travail « Traite des êtres humains » arrêtera le rapport intermédiaire et l'enverra au comité de Ministres Benelux.

La présente déclaration d'intention ne vise pas à créer des obligations en droit international et reste sans préjudice des dispositions de l'article 12 du Traité instituant l'Union Benelux.

Luxembourg, le 2 décembre 2016

Pour la Belgique

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping tail that curves to the left.

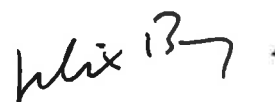
Koen Geens

Pour les Pays-Bas

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal line across the middle and a looped structure above it.

Peter Kok

Pour le Luxembourg

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Félix Braz' with a stylized flourish at the end.

Félix Braz